

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 54 923 288 dinars, un actif net de 54 840 104 dinars et un bénéfice de la période de 768 862 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 29,71% de l'actif net au 30 juin 2025, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 30 Juin 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	38 631 316	38 561 576	42 275 461
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 084 798	3 346 174	2 691 895
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	36 546 518	35 215 402	39 583 566
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	16 291 972	21 798 819	12 032 071
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	10 114 613	9 137 306	3 005 927
AC2-B DISPONIBILITES	b	6 177 359	12 661 513	9 026 144
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	-	33 202	33 202
TOTAL ACTIFS		54 923 288	60 393 596	54 340 733
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	38 058	25 497	24 701
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	45 127	54 455	67 992
TOTAL PASSIF		83 184	79 952	92 693
ACTIF NET		54 840 104	60 313 644	54 248 041
CP1 CAPITAL	3.6	53 541 179	58 897 547	51 840 596
CP1- CAPITAL		53 541 179	58 897 547	51 840 596
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	1 298 925	1 416 097	2 407 444
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		439	496	433
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		1 298 486	1 415 601	2 407 011
ACTIF NET		54 840 104	60 313 644	54 248 041
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 923 288	60 393 596	54 340 733

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/04/2025 30/06/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2024 31/12/2024
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	644 748	1 238 824	652 655	1 257 636	2 423 279
a- Dividendes		82 721	82 721	85 127	85 127	85 127
b- Revenus es obligations et valeurs assimilés		562 027	1 156 104	567 529	1 172 509	2 338 152
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	199 092	377 796	296 182	609 695	1 067 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		843 839	1 616 620	948 838	1 867 331	3 491 042
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	130 486	256 051	144 896	300 167	573 315
Revenus nets des placements		713 354	1 360 570	803 942	1 567 163	2 917 727
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	24 759	49 147	26 797	54 988	106 468
Résultat d'exploitation		688 594	1 311 423	777 144	1 512 176	2 811 259
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation		7 834	-12 937	- 124 206	- 96 575	- 404 248
Sommes distribuables de la période		696 428	1 298 486	652 938	1 415 601	2 407 011
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		- 7 834	12 937	124 206	96 575	404 248
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 56 729	- 7 683	-43 052	12 236	91 233
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		137 118	211 282	178 569	353 754	641 295
Frais de négociation de titres		- 121	- 121	- 2 306	-2 306	- 2 306
Résultat net de la période		768 862	1 514 901	910 357	1 875 860	3 541 481

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 30/06/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/04/2025 30/06/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/01/2024 31/12/2024
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	768 862	1 514 901	910 357	1 875 860	3 541 481
a-Résultat d'exploitation	688 594	1 311 423	777 145	1 512 176	2 811 259
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 56 729	- 7 683	- 43 052	12 236	91 233
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	137 118	211 282	178 569	353 754	641 295
d- Frais de négociation de titres	- 121	- 121	- 2 306	- 2 306	- 2 306
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	- 2 535 634	- 2 535 634	- 2 725 202	- 2 725 202	- 2 725 202
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 389 504	1 612 796	-9 402 169	-3 162 300	-10 893 525
a- Souscriptions	11 973 525	28 138 373	16 752 852	32 121 042	62 497 299
Capital	12 307 520	27 346 909	16 956 412	31 413 238	60 607 953
Régularisation des sommes non distribuables	21 491	381 985	27 303	259 193	408 132
Régularisation des sommes distribuables	- 355 487	409 478	- 230 864	448 612	1 481 214
b- Rachats	- 9 584 021	- 26 525 576	- 26 155 021	- 35 283 342	- 73 390 824
Capital	- 10 079 113	- 25 841 027	-26 035 019	- 34 523 997	- 71 091 122
Régularisation des sommes non distribuables	- 30 224	- 390 762	- 42 625	- 286 046	- 486 065
Régularisation des sommes distribuables	525 316	- 293 787	- 77 377	- 473 299	- 1 813 637
Variation de l'Actif Net	622 732	592 063	-11 217 015	- 4 011 643	- 10 077 246
AN 4- ACTIF NET					
a-En début de période	54 217 372	54 248 041	71 530 659	64 325 286	64 325 286
b-En fin de période	54 840 104	54 840 104	60 313 644	60 313 644	54 248 041
AN 5 – NOMBRES D'ACTIONS					
a-En début de période	468 177	474 757	626 704	571 583	571 583
b-En fin de période	488 471	488 471	542 851	542 851	474 757
Valeur Liquidative	112,269	112,269	111,105	111,105	114,265
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,31%	5,43%	5,67%	5,73%	5,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2025

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2025 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des

finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	519 395	0,95%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	456 561	0,83%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	335 802	0,61%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	197 454	0,36%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	316 632	0,58%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	258 954	0,47%
Total titres OPCVM		16 106	1 939 068	2 084 798	3,80%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	165 000	166 035	0,30%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	150 000	150 944	0,28%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	297 900	315 341	0,58%
TN0003400678	AMEN BANK SUB C 2020-3	40 000	2 400 000	2 468 731	4,50%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	560 000	564 374	1,03%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	500 000	529 122	0,96%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	864 600	889 870	1,62%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	800 000	840 688	1,53%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 082 455	1,97%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	1 000 000	1 062 115	1,94%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 250 000	1 305 936	2,38%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	600 000	609 018	1,11%
Total		255 410	9 587 500	9 984 628	18,21%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 060 908	1,93%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	514 391	0,94%
TNFC807A98F4	EMPRUNT NATIONAL 2024 B T3	30 000	3 000 000	3 187 516	5,81%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL 2024 C T4	20 000	2 000 000	2 090 286	3,81%
Total		65 000	6 500 000	6 853 101	12,50%

b-3) Bon du Trésor Assimilable

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 982 208	4 125 814	7,52%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 405 435	15 582 976	28,42%
Total		19 500	19 387 644	19 708 790	35,94%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 181 (1)	07/07/2025	181	9,90%	1 999 361	2 086 736	3,81%
Prise en pension livrée 231 (2)	05/12/2025	231	8,59%	3 000 000	3 052 972	5,57%
Total				4 999 361	5 139 708	9,37%

(1) Pension Livrée BNA 9,90% au 07/01/2025 pour 181 jours

(2) Pension Livrée BTL 8,59% au 18/04/2025 pour 231 jours

Code ISIN	Certificat de dépôt	Emetteur	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif Net
TN 2AYPNRUBFO	CD UBCI 8,75%	UBCI	30	8,75%	4 971 044	4 974 905	9,07%
Total					4 971 044	4 974 905	9,07%

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 30/06/2025 à 6 177 359 DT, représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.3-AC3 Créance d'exploitation

Le poste créance d'exploitation présente un solde nul au 30 juin 2025.

3. 4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	30-juin-25	30-juin-24	31-déc-24
Rémunération à payer au gestionnaire	20 262	19 570	12 801
Rémunération à payer au dépositaire	17 796	5 928	11 900
Total	38 058	25 498	24 01

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	30-juin-25	30-juin-24	31-déc-24
Honoraires du commissaire aux comptes	11 946	19 202	28 402
Créditeurs divers (1)	21 219	23 372	20 562
Jeton de présence	6 688	6 491	13 233
Redevances CMF	4 511	4 433	4 795
Frais de publication	763	957	1 000
Total	45 127	54 455	67 992

(1) Les créiteurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	30-juin-25	30-juin-24	31-déc-24
Retenues à la source	5 129	4 898	4 380
TCL	819	898	911
Autres créiteurs	15 270	17 576	15 270
Total	21 219	23 372	20 562

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le deuxième trimestre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2025	
Montant	51 241 236
Nombre des parts	468 177
Nombre de porteurs de parts	233
Souscriptions réalisées	
Montant	12 307 520
Nombre des parts	112 084
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-10 079 113
Nombre des parts	91 790
Nombre de porteurs des parts sortants	9
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-8 733
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	137 118
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 729
Frais de négociation	-121
Capital au 30/06/2025	
Montant	53 541 179
Nombre des parts	488 471
Nombre de porteurs de parts	224

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 311 423
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	- 12 937
Sommes Distribuables de la période	1 298 486
Résultat distribuable des exercices antérieurs	449
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	- 10
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	1 298 925

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des titres OPCVM	82 721	82 721	85 127	85 127	85 127
Revenus des bons de trésor assimilables	309 045	648 558	219 510	486 740	1 330 971
Revenus des obligations	252 981	507 546	348 018	685 769	1 007 181
Total	644 748	1 238 824	652 655	1 257 636	2 423 279

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Intérêts des comptes de dépôt	96 824	160 598	93 008	194 157	350 914
Intérêts sur placements Monétaire	102 267	217 198	203 174	415 538	716 849
TOTAL	199 092	377 796	296 182	609 695	1 067 763

3-10 CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	127 519	250 155	141 937	294 240	561 415
Rémunération du dépositaire	2 967	5 896	2 959	5 928	11 900
Total	130 486	256 051	144 896	300 167	573 5

3-11 CH2- Autres charges

Libellé	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	4 550	9 050	4 550	9 050	18 250
Redevance du CMF	14 287	28 027	15 902	32 966	62 900
Publicité et Publication	249,249	563,158	339	678	1 621
Jetons de présence	3 272	6 580	3 263	6 491	13 233
TCL	2 384	4 464	2 730	5 376	10 011
Contribution sociale de solidarité	0	430	0	400	400
Autres	17	32	13	27	53
Total	24 759	49 147	26 797	54 988	106 8

4- AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par actions	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus des placements	3,310	3,440	7,353
Charge de gestion des placements	- 0,524	- 0,553	- 1,208
Revenu net des placements	2,785	2,887	6,146
Autres charges d'exploitation	- 0,101	- 0,101	- 0,224
Résultat d'exploitation	2,685	2,786	5,921
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,026	-0,178	-0,851
Sommes distribuables de la période	2,658	2,608	5,070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	0,178	0,852
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,016	0,023	0,192
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,433	0,652	1,351
Frais de négociation des titres	0,000	-0,004	-0,005
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,417	0,671	1,538
Résultat net de la période	3,101	3,456	7,464

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,447%	0,498%	1,057%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,086%	0,091%	0,196%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	2,289%	2,507%	5,182%
Actif net moyen	57 282 261	60 313 644	54 248 041

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.